

RPE CHAMPIONNAT COMPET LIB 4x4 Masc. SAISON 2025 -2026



Art. 1 – GENERALITE

Nom de l'épreuve	CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL COMPET LIB Masc.
Catégorie	M18 ET SENIOR MASCULIN
Commission Sportive Départementale / référent	Ludovic Chanclout
Forme de jeu	4x4
Genre	Tous
Hauteur du filet	2,35
Taille du terrain	9m x 18m

Art. 2 – PARTICIPATION DES GSA (Groupement Sportif Affilié = Club)

Compétition nécessitant un droit sportif	Oui
Nombre maximum d'équipes par GSA	NEANT

Art. 3 – LICENCES DES PARTICIPANTS

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueuses	Compet lib / Compétition Volley-ball nbr limité
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les entraîneurs	Compétition Volley-ball / Compet'Lib / Encadrement
Date limite d'homologation (DHO) pour participer à l'épreuve	Licence validée avant toute participation
CATEGORIES AUTORISEES	
M21 (2 joueurs max.) (*) en n'évoluant pas en coupe senior.	Oui
M18	Oui avec simple surclassement
VB	Oui 2 max par équipe

Art. 4 – CONSTITUTION DES EQUIPES FDM

Nombre de joueur ayant évolué dans les championnats départementaux saison 2025-2026	2
Nombre de joueur ayant évolué dans les championnats régionaux saison 2025-2026	0
Nombre de joueur ayant évolué dans les championnats Compét-lib saison 2025-2026	Illimité
Participation de joueuse féminine sur le terrain	Autorisée
Nombre de joueurs maximum sur la FDME	8
Autorisation de passage d'un joueur sur plusieurs équipes d'un même club	NON

RPE CHAMPIONNAT COMPET LIB 4x4 Masc. SAISON 2025 -2026

Art. 5 – CALENDRIER

Jour officiel des rencontres	En semaine
Horaire officiel des rencontres	Horaires des entraînements des clubs recevant
Lieu	Gymnase du club recevant
Accord de la commission sportive obligatoire	Oui

Les demandes de modification de calendrier définitif doivent rester exceptionnelles, lorsque le club reçoit. Pour être prise en compte, une telle modification doit parvenir au Comité dans les délais précisés par la Commission Sportive, avant la date de la rencontre et être accompagnée de la nouvelle date de la rencontre qui aura obligatoirement lieu soit avant la date initiale, soit sur les journées de rattrapage prévues pour la phase concernée (aller ou retour). Le club demandeur suivra la procédure transmise par la Commission Sportive en début de saison. En cas de difficultés, le Comité statuera sur la date effective de la rencontre.

Art. 6 – PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée des rencontres	H
Présence des GSA	H- 30 minutes
Présence des arbitres	Pas obligatoire - auto arbitrage
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 45 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 15 minutes
Paiement des arbitres : Néant	
Tirage au sort	H- 15 minutes
Echauffement au filet	H- 13 minutes

Art. 7 – COMMUNICATION DES RESULTATS

Le CD 72	FDME obligatoire
----------	------------------

Art. 8 – FORMULE SPORTIVE

F - S	EN FONCTION DU NOMBRE D'EQUIPES
	3 sets gagnants de 25 pts avec 2 pts d'écart – Set décisif 15 pts avec 2 pts d'écart

Art. 9 – BALLON

Type de ballon autorisé	Molten : V5M4500 - V5M5000 / Mikasa : MVA200 - MVA300
-------------------------	---

Art. 10 – Conditions particulières :

- Catégorie masculine avec joueuse féminine autorisée.

Ludovic CHANCLOUT (CSD)	06 86 44 45 91	chanclout_ludovic@yahoo.fr
Inscription Espace Club FFVB		